

#### CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU LUNDI 17 FEVRIER 2020

L'An deux mil vingt, le dix-sept février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Pozières, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Bernard DELATTRE, Maire.

<u>Date de convocation</u>: 05/02/2020 <u>Date d'affichage</u>: 05/02/2020

Nombre de Conseillers en exercice : 10 Présents : 6 + 2 pouvoirs Votants : 8

Etaient présents: MM Delattre Bernard, Lagrenée Lucien, Pelletier Joël, Dachez Dominique, Poiret

Candice, Elobbadi Karim,

Formant la majorité des membres en exercice ;

<u>Etaient Absents excusés</u>: Beaugrand Michel (qui a remis pouvoir à Lagrenée Lucien), Thomas Jean-Claude (qui a remis pouvoir à Pelletier Joël), Brihier Nicolas, Aince Béatrice

La séance est ouverte. M. Elobbadi Karim est désigné pour assurer le secrétariat de séance.

Compte-Rendu du 12 décembre 2019 : pas d'observation particulière, adopté à l'unanimité.

#### **Communications du Maire**

<u>Conseil Communautaire</u>: Le Prochain et dernier Conseil Communautaire avant les élections municipales aura lieu le lundi 2 mars à 18H30 et se tiendra dans la salle des Fêtes de Fricourt. L'ordre du jour non encore établi nous sera transmis ultérieurement.

<u>Souvenir Français</u>: Le Comité du « Souvenir Français » pour le Canton d'Albert, tiendra son Assemblée Générale annuelle le Samedi 7 mars 2020 à 15H00, salle Bordeaux à Albert.

Monsieur le Maire informe qu'après avoir reçu une délégation australienne, en visite préparatoire d'une prochaine tournée de concerts offerts annuellement par de jeunes chanteurs ou musiciens, issus d'école lauréate de concours dont le grand prix est cette tournée en France, le village de Pozières a été une nouvelle fois choisi.

Il s'agira d'un concert d'une chorale de 50 élèves (garçons présumés) de l'école de Southport (NSW) qui se tiendra en l'église de Pozières le Vendredi 3 juillet 2020 en fin de journée (vraisemblablement autour de 20H00). Il est à noter que cette école de musique de Southport a déjà offert une prestation musicale à Pozières il y a quelques années, tout comme celle de l'école St-Peter's d'Adélaïde. Ce renouvellement de choix démontre leur attachement pour notre village.

#### **Compte de Gestion et Compte Administratif 2019**

L'approbation du Compte de Gestion 2019 du receveur municipal et l'adoption du Compte Administratif communal 2019 ne pourront être débattus car le quorum ne sera pas atteint puisque Monsieur le Maire ne participe pas au vote du Compte Administratif conformément au Code des Collectivités Territoriales. Le quorum étant de 6, les membres du conseil municipal ne seront que 5 sans sa présence. Ces points seront donc remis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

### Attribution d'une subvention à l'Association DIGGER COTE 160 en soutien aux australiens dans le cadre des incendies

Dans le cadre des incendies qui ont profondément touchés l'Australie et en soutien notamment aux communes de Ku Ring Gai (Nouvelle Galle du Sud) et Unley (Australie du Sud), lequelles ont contracté avec Pozières des liens étroits de jumelage et de mémoire, l'association Digger Côte 160 (association aux liens franco-australien) en partenariat avec la commune a ouvert une « cagnotte en ligne » pour récolter des fonds (<a href="https://www.leetchi.com/c/pozieres-digger">https://www.leetchi.com/c/pozieres-digger</a>). Il est entendu que le produit des fonds ainsi recueillis seront versés pour moitié à chacune de ces deux localités sus mentionnées, à charge pour elles de les répartir vers des organismes qu'elles estimeront les plus appropriées (par exemple : association d'aide aux animaux blessés, services de secours ...)

Monsieur le Maire rappelle le lien unissant notre village et l'Australie et souligne que la commune n'avait pas la possibilité d'ouvrir cette cagnotte puisque toutes les activités comptables passent par le compte de la trésorerie d'Albert dont elle dépend. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'allouer une subvention d'un montant de mille euros (1 000 €) à l'association Digger côte 160 qui opérera le reversement de cette somme, autorise le Maire à mandater et dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2020.

Pour: 8 Contre: 0 Abstention: 0

## Attribution d'une subvention à la coopérative scolaire de l'école de Pozières pour le voyage de fin d'année scolaire

Monsieur le Maire fait part d'une demande de subvention reçue lors du dernier conseil d'école sollicitant une participation afin de pourvoir au financement d'un voyage scolaire au Puy du Fou. Il précise que les communes de Contalmaison et d'Ovillers la Boisselle ont également été sollicités afin de diminuer la participation financière des familles. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'allouer une subvention de mille euros (1 000 €) à la coopérative scolaire de l'école de Pozières, autorise le Maire à mandater cette somme et dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2020.

Pour: 8 Contre: 0 Abstention: 0

#### Heures complémentaires exceptionnelles pour le personnel contractuel

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il apparaît nécessaire d'augmenter la durée hebdomadaire de services de l'adjoint technique qui nettoie les sanitaires afin de permettre le nettoyage de la mairie, du secrétariat et de la salle communale. Ce temps hebdomadaire passerait de 1h à 4h. Pour le bien du service et avant régularisation du contrat le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le dépassement du contingent d'heures complémentaires à payer à cet agent.

Pour: 8 Contre: 0 Abstention: 0

Attribution d'un nom à la place communale

#### servant d'adresse pour la mairie-salle polyvalente

Monsieur le Maire informe que l'adresse de la mairie est toujours fixée au 2 rue Boulleville et qu'il convient par conséquent de lui en attribuer une adresse plus conforme à sa situation. Conformément aux échanges préalables déjà évoqués à ce sujet où chacun s'était accordé sur ce principe, Il propose au Conseil municipal d'attribuer le nom de « Place Charles Bellet », à la place publique se situant dans sa totalité, en vis à vis du complexe « Mairie-Salle Polyvalente » et qui de ce fait, prendrait ce nom pour adresse officielle.

Motivation pour le nom de « Charles BELLET » : Chacun sait que dans l'ancienne salle de Mairie, une plaque commémorant la mémoire de cet homme y est fixée, ainsi que sa photo, en position centrale sur l'un des murs. Il serait judicieux que cette plaque soit désormais apposée en façade de la nouvelle Mairie, à proximité de la porte d'entrée. Qui est Charles BELLET ? C'est par le fait que son père, Stéphane BELLET, retraité des chemins de fer, était un habitant très connu de Pozières. Il était père de trois garçons **dont Charles** né le 21/02/1916 à Verchain-Maugré (59 - Nord).

« Charles BELLET, étudiant, effectue son service militaire. Maréchal des Logis, il est démobilisé le 06/09/1940. Résistant BOA (Bureau des Opérations Aériennes), Sous-Lieutenant pour le Canton de Valenciennes, il fait partie du réseau clandestin de renseignement et d'espionnage. Dénoncé, il est arrêté le 12 mars 1944 à Maurepas (80 – Somme). Il fait partie du convoi n° 7909 dit « train de la mort » du 02/071944 au départ de Compiègne (60) à destination de Dachau (Allemagne) où il décédera pendant ce transfert. Il est cité dans le Livre Mémorial des Déportés de France. Il est inscrit sur le Monument aux Morts de Pozières notre village ainsi que sur la plaque Commémorative du « train de la mort » du MAM St Roch d'Amiens. »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette proposition.

Pour: 8 Contre: 0 Abstention: 0

# Communauté de Communes du Pays du Coquelicot : signature de la convention sur le projet de convention Territoriale Globale avec les services de la Caisse d'Allocations Familiales et de l'Assurance Maladie de la Somme

Monsieur le Maire donne connaissance du projet de convention territoriale globale de services aux familles 2020-2024 entre la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot et ses communes membres, la Caisse d'Allocations Familiales et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la somme. La convention territoriale globale est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Elle se concrétise par la signature d'un accord entre la Caisse d'Allocations Familiales, la Caisse Primaire d'Assurances Maladie et une commune ou une communauté de communes. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention territoriale globale ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Pour: 7 Contre: 0 Abstention: 1

#### Permanence du bureau de vote pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2020

Les présidents du bureau de vote des élections municipales des 15 et 22 mars sont décidés et les tours de garde seront complétés selon les dispositions de chacun. Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h.

#### **Questions diverses**

Le Maire évoque la date de la prochaine « Trève de Noël » que souhaite connaître la chorale « La Pastourelle » pour l'organisation de son planning. Cette manifestation annuelle très connue est assurée le samedi, veille de l'organisation de la traditionnelle remise des jouets de Noël aux enfants de la Commune par le Conseil Municipal. La date du Samedi 19 décembre 2020 est proposée (nécessité d'utilisation de la salle polyvalente). Il resterait au futur Conseil Municipal la décision de maintenir cette habitude en organisant le « Noël des enfants » le lendemain, dimanche 20 décembre (dans l'après-midi), ce qui limite les problèmes liés aux locations de la salle.

Le Maire souhaite du Conseil un accord de principe, à confirmer par le nouveau Conseil. Le conseil municipal donne un avis favorable à cette proposition qui sera donc à confirmer par la nouvelle assemblée.

Monsieur Lucien Lagrenée invite l'assemblée à faire un don à l'Australie par le bief de la cagnotte en ligne ouverte par l'association Digger Côte 160 dont l'adresse est mise sur le bulletin municipal qui vient d'être distribué dans les foyers.

L'ordre du jour étant épuisé, à 21h40 la séance est levée.

Le Maire, DELATTRE B.	Le 1 <sup>er</sup> Adjoint LAGRENEE L.	Le 2 <sup>ème</sup> Adjoint PELLETIER J.	Le 3 <sup>ème</sup> Adjoint DACHEZ D.
M. THOMAS J-C.  Absent excusé (pouvoir à Joël Pelletier)	M. ELOBBADI K.	Mme. AINCE B.  Absente excusée	M. BEAUGRAND M  Absent excusé (pouvoir à Lucien Lagrenée)
Mme. POIRET C.	M. BRIHIER N.  Absent excusé		